

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 29	Le 17 septembre 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Soazic BLOUIN, Maire. <u>Etaient présents</u> : MME BLOUIN, M JUGAN, MME ROUXEL, M PASDELOU, MME LE GALL - LE BLEIZ, M GEFFRAY, MME THERON, M HAMÉON, MM FERRAND, BABILLON, HOUDLINE, MMES GERGAUD, CALVAR, LÉVÊQUE, MM COMMEREUC, TRIHAN, MME JOLLIVET, M HAMON, MME HOUDIN, M WIENCEK, MME LEROI, M PEUZÉ, MMES LASNE, GOHIER, MM CHERON, DUFRESNE, LESTAGE formant la majorité des membres en exercice. <u>Absents représentés</u> : MMES SOULIMAN-ILLIEN, ROSEC, <u>Pouvoirs</u> : MM GEFFRAY, HAMÉON, <u>Absents excusés</u> : <u>Absents</u> : Monsieur Emmanuel GEFFRAY a été élu secrétaire de séance.
--	---

12. RÉTROCESSION FONCIÈRE – PARCELLE WC 319 – « LE COUDRAY »

ANNEXE

Rapporteur : David JUGAN

Depuis 2011, le Département d'Ille-et-Vilaine assure, par convention, la gestion du patrimoine et la maîtrise d'ouvrage des travaux immobiliers pour le compte du Service départemental d'incendie et de secours. En outre, conformément à l'article L. 1311-19 du code général des collectivités territoriales, le Département peut se porter acquéreur des bâtiments destinés à être mis à disposition du Service départemental d'incendie et de secours.

C'est à ce titre que le Département a fait l'acquisition du centre d'incendie et de secours de Bain-de-Bretagne en décembre 2025.

Pour des raisons liées au calendrier budgétaire du Département, cette acquisition a dû être actée sans pouvoir attendre le détachement d'une parcelle de 13 m² sur laquelle se trouve un transformateur Enedis, qui a vocation à rester sur le domaine public communal.

Le découpage parcellaire permettant d'isoler cette emprise de la parcelle acquise par le Département a été fait début 2026. Il convient aujourd'hui de rétrocéder à la ville de Bain-de-Bretagne, la nouvelle parcelle cadastrée WC 319 d'une surface de 13 m² située à « Le Coudray », dont le plan se trouve en annexe, sur laquelle se trouve ledit transformateur.

Cette cession est proposée à la commune à titre gratuit et sera régularisée par acte administratif.

Un avis du pôle d'évaluation domaniale a été émis le 17 avril 2026.

Il est proposé :

- D'émettre un avis favorable à la cession de la parcelle WC 319 située à « Le Coudray » d'une surface de 13 m², à titre gratuit, par le Département au profit de la Commune
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte administratif ainsi que tous les documents en lien avec ce dossier.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'émettre un avis favorable à la cession de la parcelle WC 319 située à « Le Coudray » d'une surface de 13 m², à titre gratuit, par le Département au profit de la Commune
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte administratif ainsi que tous les documents en lien avec ce dossier.

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 29

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
BLOUIN Soazic.**



**le secrétaire de séance,
GEFFRAY Emmanuel.**

